

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~

**COMMUNE DE SCHWENHEIM**

~~~~~

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus: 15
Conseillers en fonction: 15
Conseillers présents: 13
Date de convocation : 3 novembre 2014

Séance du 10 novembre

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

PRESENTS : M. Gabriel OELSCHLAEGER, Maire
M. LERCH Joseph, adjoint au Maire
M. CAPINHA José, adjoint au Maire
Mme REINHARDT Régine, adjoint au Maire
M. DERVIEUX Jean, conseiller municipal
M. ESCHBACH Materne, conseiller municipal
M. HEID Thierry, conseiller municipal
M. JACQUET Frédéric, conseiller municipal
Mme SCHALCK Véronique, conseillère municipale
M. SCHNEIDER François, conseiller municipal
M. WAGNER Benoît, conseiller municipal
Mme WEISS Virginie, conseillère municipale

EXCUSE : Mme JAEGER Clarisse, conseillère municipale ayant donné procuration à M. José CAPINHA
M. WILT Alain, conseiller municipal ayant donné procuration à M. Jean DERVIEUX

Assistait en outre à la séance :

Mme Philomène BERGER, secrétaire de mairie

Le conseil municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, le lundi 10 novembre 2014, à vingt heures en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR:

- 2014-80 Approbation du PV du 13 octobre 2014
- 2014-81 Désignation de deux secrétaires de séance
- 2014-82 Choix du mobilier pour la mairie
- 2014-83 Modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau
- 2014-84 Subvention du Conseil de Fabrique pour les travaux de l'Eglise
- 2014-85 Présentation des rapports DEKRA des installations de la salle polyvalente
- 2014-86 Revalorisation des contrats d'assurance statutaire
- 2014-87 Demandes de subvention
- 2014-88 Rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
- 2014-89 Divers

2014-80 Approbation du PV du 13 octobre 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 octobre, joint à la convocation pour la réunion de ce jour, est soumis au Conseil pour adoption.

➤ Décision du Conseil municipal :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal adopte ledit procès-verbal.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2014-81 Désignation de deux secrétaires de séance

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été nommés secrétaires de séance :

- M. José CAPINHA
- M. Frédéric JACQUET

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2014-82 Choix du mobilier pour la mairie

Le Maire présente aux conseillers les différents devis reçus dans le cadre du renouvellement du mobilier pour la mairie de Schwenheim de la part des entreprises ARROW, STARBURO, SIMAB et HYPERBURO KISTER.

➤Décision du Conseil municipal :

Après examen, le Conseil municipal

- donne un avis favorable à l'entreprise SIMAB pour un montant de 26 257.96€ TTC
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce devis

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2014-83 Modification des statuts de la Communauté des Communes de Marmoutier-Sommerau

Le Maire soumet à l'assemblée la délibération du Conseil de Communauté adoptée le 17 septembre 2014 pour modifier les statuts de la Communauté de Communes annexés à l'arrêté préfectoral du 23 avril 2013.

Cette décision vise à apporter des changements dans la compétence scolaire, qui sera libellée de la manière suivante :

COMPETENCES OPTIONNELLES

5. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- Etude de projets, construction, aménagement, entretien et gestion des écoles préélémentaires et élémentaires déclarées d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les écoles maternelles et les écoles élémentaires localisées à Allenwiller et à Marmoutier.

- Service des écoles pour les communes de Dimbsthal et Hengwiller.

Le Maire ajoute que l'aboutissement de la démarche nécessite l'accord de la majorité qualifiée prévue par l'article L5211-20 du Code des Collectivités Territoriales.

➤Décision du Conseil municipal :

Le conseil Municipal, après délibération décide, à l'unanimité moins 3 abstentions de ne pas approuver la modification des statuts telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

2014-84 Subvention du Conseil de Fabrique pour les travaux de l'Eglise

Le Maire expose aux conseillers que le Conseil de Fabrique propose à la commune de lui verser une subvention de 38 000€ pour l'ensemble des travaux effectués à l'Eglise : réfection des installations électriques, peintures, travaux au niveau du clocher etc.

➤ Décision du Conseil municipal :

Après examen, le Conseil municipal

- Accepte la subvention de 38 000€ de la part du conseil de fabrique
- Décide de la modification budgétaire suivante :

Opération 58

Article 21318 : + 38 000€

Article 1328 : + 38 000€

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2014-85 Présentation des rapports DEKRA des installations de la salle polyvalente

M. Thierry HEID présente aux conseillers les rapports DEKRA sur les installations électriques et les mesures correctives qui s'imposent.

Le Conseil municipal décide de demander des devis pour planifier les travaux et de procéder sans plus tarder aux interventions les plus simples.

2014-86 Revalorisation des contrats d'assurance statutaire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération en date du 7 novembre 2011 autorisant le Maire à adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;

Le Maire expose

- Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

- Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Considérant l'adhésion de la Commune au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion ;
- Considérant qu'à l'issue des trois premières années du contrat la sinistralité des collectivités adhérentes au contrat d'est dégradé et que pour préserver l'équilibre du contrat d'assurance statutaire l'assureur AXA porteur du risque a signifié au Centre de Gestion la nécessité d'une revalorisation des conditions tarifaires au 1^{er} janvier 2015 comme suit :

Agents immatriculés à la CNRACL

Taux 4.88% Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (agents effectuant plus ou moins de 200h/trimestre)

Taux : 1.27% Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Durée de l'avenant : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Les autres conditions du contrat restent inchangées

Le conseil, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la dégradation financière du contrat et des propositions de revalorisation tarifaires pour la dernière année du contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un avenant au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier YVELIN selon les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

Taux 4.88% Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (agents effectuant plus ou moins de 200h/trimestre)

Taux : 1.27% Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Durée de l'avenant : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, maladie grave, Maternité, maladie ordinaire

2014-87 Demandes de subvention

Le Maire informe les conseillers de demandes de subventions de la part de l'OMSLC ainsi que de l'AAPEI

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après examen, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite aux différentes demandes de subvention

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2014-88 Rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable transmis par le Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier, conformément aux dispositions du décret 95.635 du 6 mai 1995.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce rapport.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal adopte le rapport.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2014-89 Divers

Dates à retenir

- 01/12/2014 : réunion de la commission communication
- 08/12/2014 : Conseil municipal, essentiellement sur le devenir des différents bâtiments et terrains communaux
- 01/03/2014 : fête des personnes âgées
- 25/04/2014 : organisation d'une journée citoyenne